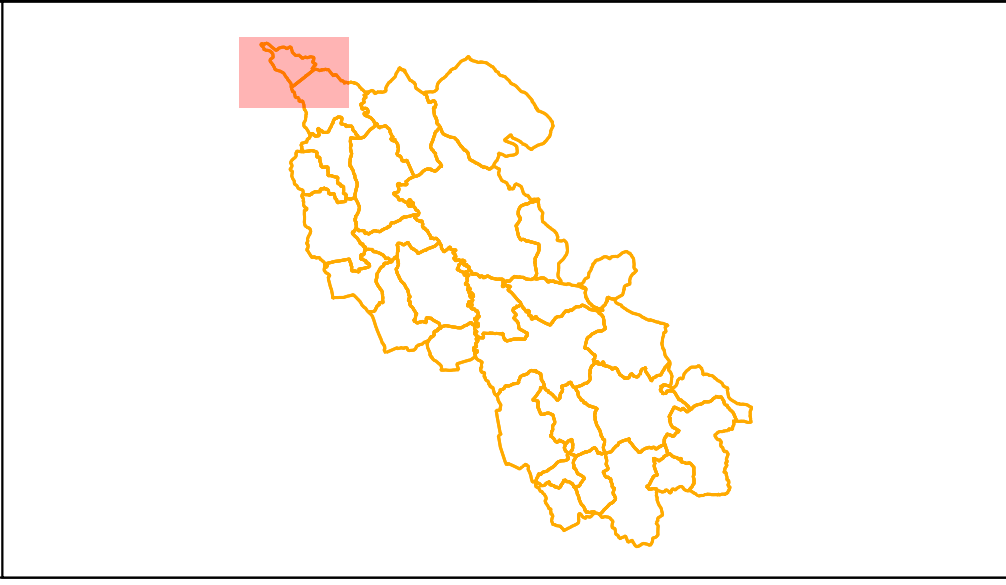
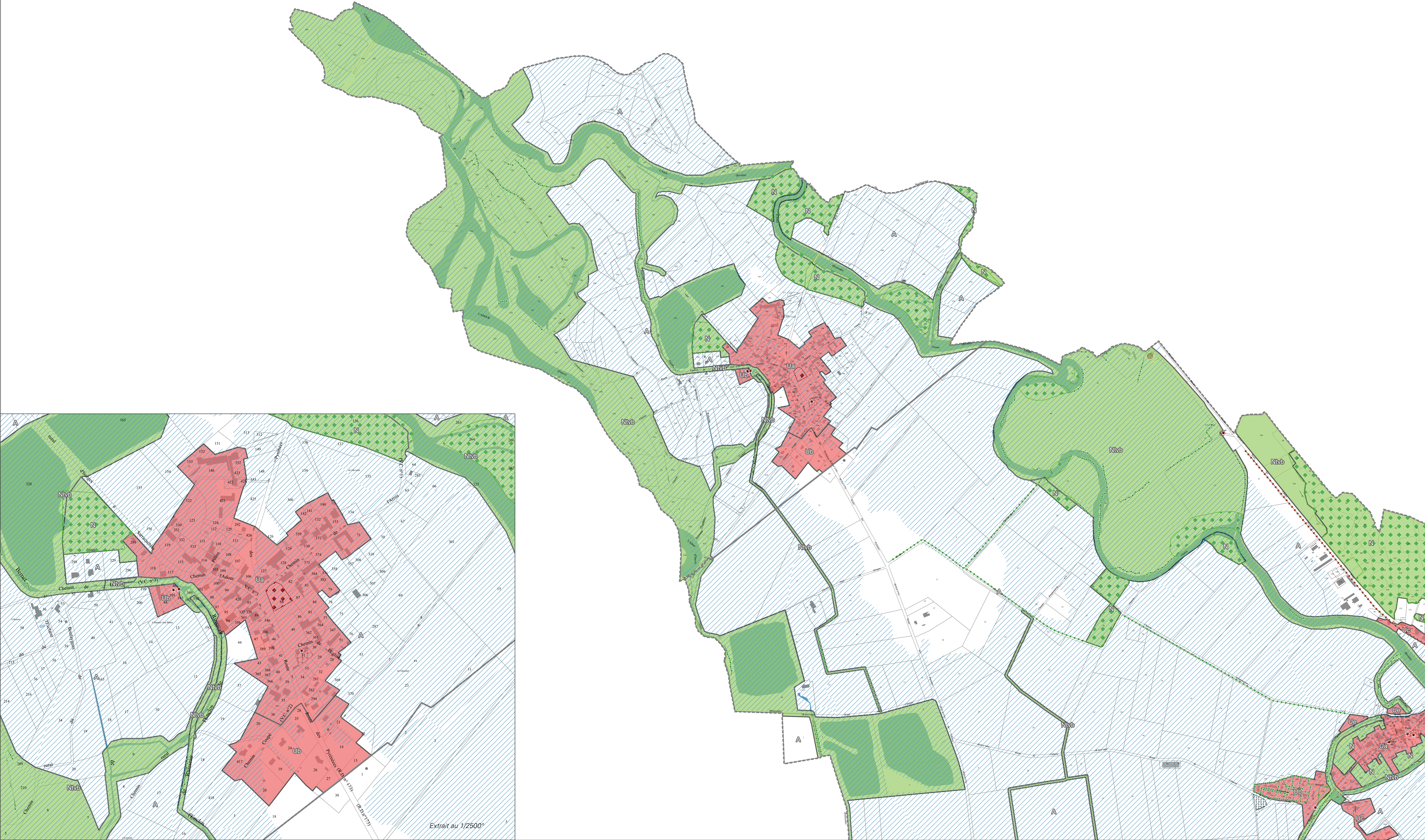


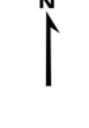


Légende :

ZONES	PREScriptions	Emplacement réservé	INFORMATIONS
 Zone urbaine	 Elément patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU) ;	 Emplacement réservé	 Limites communales
 Zone à urbaniser ouverte	 Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU) ;	 Ensemble patrimonial à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU) ;	 ≥ 100 000
 Zone à urbaniser fermée	 Bâtiment susceptible de changer de destination	 Ensemble boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 CU) ;	 Parcelles
 Zone naturelle	 Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 CU) ;	 Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	 Bâti cadastre
 Zone agricole	 Eléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du CU) ;		 Bâti nouveau
	 alignement d'arbres ou de haies		 Cours d'eau
	 alignements d'arbres et haies		 Zone inondable
	 Voies, chemins à conserver et à créer		

Echelle : 1/5000e

0 250 500 m



PAYSAGES
études & aménagements urbains

Réalisé par : Adeline SERVAT
Origine DGFIP-Cadastre Droits de l'Etat
révisé 01/2025